

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant MARTINE PAULIN	Numéro de permis 2000324	Date d'inspection Le 29 octobre 2020	
Nom de l'établissement LA GARDERIE CHEZ MARTINE		Numéro de téléphone (506) 855-6988	
Adresse 78 rue Mathilde Dieppe NB E1A 7V2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carlo Di Bonaventura		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La majorité des procédures en lien avec la phase de rétablissement de la pandémie de Covid-19 étaient respectées lors de l'inspection. L'inspecteur a avisé l'exploitante d'ajouter la liste des jouets et les noms du personnel dans la documentation du nettoyage des jouets.

En attente de recevoir le rapport de Santé.

original signé par
Carlo Di Bonaventura

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 octobre 2020

Date

original signé par
Martine Paulin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 octobre 2020

Date